

Parité en entreprise : le Sénat vote de nouveaux quotas

Nouvel élan pour réduire les inégalités hommes-femmes en entreprise. Le Sénat à majorité de droite a adopté mercredi soir en première lecture une proposition de loi LREM pour "accélérer l'égalité économique et professionnelle", qui prévoit notamment des quotas pour davantage de femmes aux postes de direction des grandes entreprises.

Temps de lecture : minute

28 octobre 2021

"Rétablir l'égalité ce n'est pas leur accorder une faveur (...) c'est réparer une injustice que rien ne saurait justifier", a affirmé Elisabeth Moreno, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Des propos qui tombent à pic. En effet à partir de mercredi prochain, 9h22, les femmes commenceront à travailler gratuitement selon l'association les Glorieuses, en raison de l'écart salarial qui perdure avec leurs homologues masculins travaillant au même poste. Le Sénat vient de voter une loi visant à réduire certaines inégalités et renforcer la parité dans le secteur privé. Explications.

Le retour des quotas

Porté par la députée Marie-Pierre Rixain (LREM), le texte avait été adopté à l'unanimité des votes exprimés le 12 mai 2021 par l'Assemblée nationale. Députés et sénateurs vont maintenant tenter de s'accorder sur un texte commun, faute de quoi l'Assemblée aura le dernier mot. Les sénateurs ont adopté la proposition d'instaurer un quota de

représentation de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes d'au moins 1 000 salariés. Elle prévoit une proportion d'au moins 30% de femmes en 2027, et de 40% en 2030. En 2030, "*dans un délai*" maximum "*de deux ans*", elles devront se mettre en conformité avec la règle de 40% de cadres dirigeantes, sous peine de se voir "*appliquer une pénalité financière*", plafonnée à 1% de la masse salariale.



À lire aussi

Femmes dans les conseils d'administration : le contexte socio-culturel compte plus que les quotas

Les sénateurs ont également approuvé l'obligation faite aux entreprises de publier chaque année sur le site du ministère du Travail les écarts de représentation hommes-femmes, mais en leur accordant un délai de cinq ans après publication de la loi. La gauche a tenté sans succès d'abaisser le seuil de salariés à partir duquel les entreprises seraient concernées ou de raccourcir les délais.

Des avis divisés

Ce texte est présenté dix ans après l'adoption de la loi Copé-Zimmermann, qui imposait 40% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises. Pour la rapporteure Laurence Garnier (LR), si cette féminisation *"a eu des effets très positifs, elle n'a pas entraîné de progrès notables dans la répartition des postes à responsabilité au sein des entreprises"* . *"Les quotas ont fonctionné mais n'ont pas eu le ruissellement escompté"* , a renchéri la présidente centriste de la Délégation aux Droits des femmes, Annick Billon. *"Il n'y a aujourd'hui que 25% de femmes au sein des comités de direction"* des 120 plus grandes sociétés cotées en Bourse, a précisé Mme Moreno.

Le texte comprend des *"objectifs de mixité"* dans le soutien aux entreprises de la banque publique BpiFrance. Le Sénat a adopté un amendement d'Annick Billon (UDI) visant à imposer la présence d'au moins 40% de femmes au sein des comités d'investissement de Bpifrance d'ici 2027. Il vise en outre à *"lutter contre les biais de genre"* dans les choix professionnels, grâce à un *"index de l'égalité"* dans les établissements du supérieur et plus de mixité des jurys. Il prévoit *"l'obligation"* de verser salaire ou prestations sociales sur un compte bancaire *"dont le salarié est le détenteur ou le codétenteur"*.

La proposition de loi s'adresse aussi aux mères élevant leurs enfants seules, via la formation et des places en crèche réservées. Le Sénat a modifié l'article visant à faciliter l'accès au télétravail des femmes en fin de grossesse, prévoyant que l'employeur serait en droit de refuser la demande si les fonctions occupées ne peuvent pas être effectuées à distance. *"Déçue"*, la gauche s'est abstenue sur ce texte.



À lire aussi

Quotas : un "mal nécessaire" pour faire avancer la place des femmes en entreprise

Article écrit par Maddyness avec AFP